Commune de Pomy
Police des constructions, police du feu,
urbanisme, salubrité & sécurité aux chantiers
Place du Collège 1 *1405 Pomy*
Tél. secrétariat : *024.425.25.35*
Tél. direct : ***024.425.12.09***
Courriel : technique@pomy.ch

Responsable assurance qualité protection incendie (RAQ)

Formulaire de déclaration pour la personne en charge

1. Informations sur l'objet :

☐ Bâtiment Neuf ☐ Bâtiment existant (transformation / rénovation)

Objet :

Propriétaire :

Adresse :

NPA/Localité :

Téléphone :

Courriel :

N° ECA : CAMAC N° (si connu) : N° Parcelle :

Partie spécifique concernée:

2. Caractéristiques Générales :

Hauteur totale du bâtiment : m

Affectations du bâtiment : ☐ Habitation individuelle et/ou annexe(s)

☐ Habitation à plusieurs logements et/ou annexe(s)

Dangers d'incendie particuliers à préciser :

Degré d'assurance qualité attribué à l'objet / bâtiment : ☐ **1** ☐ **2** ☐ **3**

Commune de Pomy
Police des constructions, police du feu,
urbanisme, salubrité & sécurité aux chantiers
Place du Collège 1 *1405 Pomy*
Tél. secrétariat : *024.425.25.35*
Tél. direct : ***024.425.12.09***
Courriel : technique@pomy.ch

3. Responsable Assurance Qualité :

Entreprise : Adresse :

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Responsabilité :

☐ Totale ☐ Phase projet/planification ☐ Phase exécution / suivi des travaux

Qualification(s) / références:

☐ Spécialiste en protection incendie AEAI (Degré 2) N°HPI :

☐ Expert en protection incendie AEAI (Degrés 2 à 4) N°HPI :

☐ Profession en lien avec le domaine de la construction et/ou de la protection incendie (**valable uniquement en degré 1**); architecte, dessinateur projeteur, responsable de travaux, bureau technique,...

☐ Autres* : **justificatifs à fournir pour approbation de l'autorité**

☐ Partenariat par un responsable reconnu (si oui préciser le nom):

Déclaration à transmettre à l'autorité de protection incendie communale, respectivement à l'administration communale.

Par sa signature, le(la) soussigné(e) se déclare compétent(e) et disponible pour réaliser/suivre le concept de protection incendie conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 de la DPI 11-15f "Assurance qualité en protection incendie" et atteste l'exactitude et la conformité des renseignements donnés.

Date Signature :

*Cadre ci-dessous réservé à l'autorité de protection incendie communale selon répartition de compétence

Validation de l'autorité : ☐ OUI ☐ NON

Si non; justification : Date : Timbre et Visa :

☒ **Retour au responsable qualité et au maître de l'ouvrage ou son représentant**